

ON  
THE  
MOVE

# Mobilité internationale des artistes et des professionnel·les de la culture : Lexique

Un lexique pour accompagner la **formation** du personnel consulaire et ministériel sur les **procédures de visa** pour les artistes et les professionnel·les de la culture provenant de pays tiers, en particulier **dans l'espace Schengen**

ÉDITION 2024

Soutenu  
par



**Autrice et éditrice :** Katie Kheriji-Watts (On the Move)

**Avec la contribution de :** Anaïs Lukacs (MobiCulture), Anita Debaere (Pearle\*),  
Laura Ganza (Africalia)

**Coordination générale :** Marie Le Sourd (On the Move)

**Design graphique :** Marine Domec

**Traduction française :** Amandine Jean

**Remerciements :** Nous remercions Lucie Schneider, chargée de projet associée au Programme UNESCO-Aschberg pour les artistes et les professionnel·les de la culture, pour sa précieuse contribution.

 Creative Commons Licence Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International (CC BY-NC-ND 4.0) *Mobilité internationale des artistes et des professionnel·les de la culture : Lexique* / décembre 2024 est sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Une copie de cette licence est disponible sur le site <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0>.

Format de citation suggéré : *Mobilité internationale des artistes et des professionnel·les de la culture : Lexique* / décembre 2024. Paris : On the Move. Disponible à l'adresse : [on-the-move.org/resources](https://on-the-move.org/resources)

Contact pour le suivi : [mobility@on-the-move.org](mailto:mobility@on-the-move.org)

**On the Move** est le réseau d'information international focalisé sur la mobilité des artistes et des professionnel·les de la culture qui compte, en 2024, 79 membres dans 29 pays. Depuis 2022, On the Move diffuse gratuitement et régulièrement des opportunités actualisées de mobilité culturelle et des possibilités de financements et promeut les valeurs de la mobilité culturelle. Cofinancé par l'Union européenne et le ministère français de la Culture, On the Move met en œuvre un ambitieux programme pluriannuel visant à renforcer les capacités des acteurs locaux, régionaux, nationaux, européens et internationaux pour le développement durable de nos écosystèmes culturels. On the Move confie régulièrement à des chercheurs·ses le soin d'étudier différents thèmes étroitement liés aux activités du réseau et au travail effectué par ses membres. En réfléchissant aux préoccupations transversales et aux domaines clés de la mobilité artistique et culturelle, On the Move tente d'établir une image plus fine de ses mouvements et des tendances actuelles tout en formulant des recommandations politiques.

[on-the-move.org](https://on-the-move.org)

**Pearle\*-Live Performance Europe** est la fédération sectorielle européenne qui représente environ 13 000 organisations dans le secteur de la musique et des arts du spectacle par le biais de ses fédérations nationales et de ses associations européennes associées. Pearle\* représente à la fois des organisations publiques et privées, allant de grandes structures (telles que les maisons d'opéra) employant plus de 250 travailleurs·ses aux très petites et micro-entreprises comptant un·e ou deux employé·es. Depuis plus de 20 ans, Pearle\* s'efforce d'améliorer la mobilité culturelle en organisant des sessions d'information, en produisant des brochures et des infographies visant à expliquer les réglementations de l'Union européenne (UE) de manière accessible, en contribuant aux consultations de l'UE et aux réformes réglementaires, ainsi qu'en proposant des recommandations politiques.

[pearle.eu](https://pearle.eu)

**MobiCulture** est le point d'information à la mobilité artistique pour la France. Les **points d'information sur la mobilité** (Mobility Information Points, MIP) sont des centres d'information et/ou des sites internet dédiés aux problèmes administratifs auxquels les artistes et les professionnel·les de la culture peuvent être confronté·es lorsqu'ils·elles travaillent à l'étranger. Les principaux sujets traités sont les visas, la sécurité sociale, la fiscalité, etc. Les MIP sont donc des points de contact utiles aux artistes et professionnel·les de la culture, ainsi qu'aux organisations qui les accueillent ou collaborent avec eux·elles (producteur·trices, managers, compagnies ou ensembles artistiques, lieux de diffusion, festivals, lieux de résidence, etc.), pour les questions administratives liées à la mobilité internationale vers leurs pays respectifs. Les MIP existent actuellement dans 8 pays de l'UE (Autriche, Belgique, République tchèque, France, Allemagne, Portugal, Slovaquie et Pays-Bas), ainsi qu'au Royaume-Uni et aux États-Unis.

[mobiculture.fr](https://mobiculture.fr)

**Africalia** est une association belge sans but lucratif qui travaille sur la coopération culturelle internationale. Africalia considère que la culture est à la fois le fondement et l'objectif du développement humain. Le soutien d'Africalia se concentre sur l'emploi culturel, la formation, l'accès et la participation de tous et toutes à la vie culturelle. Depuis près de 25 ans, Africalia soutient les secteurs culturels en Afrique subsaharienne par le biais de partenariats à long terme avec des opérateur·trices culturel·les, d'un soutien à la mobilité des artistes et des professionnel·les de la culture, et d'un renforcement des capacités.

[africalia.be](https://africalia.be)

# SOMMAIRE

## INTRODUCTION

Aides à la mobilité

Artiste

Artistes en exil

Calendrier

Conditions de travail

Liberté artistique

Lieu culturel

Mobilité culturelle

Professionnel·le culturel·le

Projets artistiques participatifs

Recherche artistique

Résidence

## RESSOURCES

# INTRODUCTION

L'objectif de ce lexique est de favoriser une meilleure compréhension de l'écosystème des arts et de la culture ainsi que des conditions de travail uniques rencontrées par les artistes et les professionnel·les de la culture. En faisant la lumière sur ces facteurs, nous cherchons à informer de façon précise les personnes impliquées dans les processus d'évaluation des visas afin de les éclairer dans leur prise de décision.

Cette initiative s'aligne sur les engagements internationaux en faveur de la mobilité et de la diversité culturelles. La [Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005 de l'Unesco](#) souligne ainsi, dans son article 16, l'obligation des pays développés de faciliter leur accès aux artistes et professionnel·les de la culture des pays en développement. À l'approche du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention, ce lexique vient à point nommé pour réaffirmer ces principes. Il soutient également l'[objectif de développement durable 10 des Nations Unies - Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre](#), en particulier le point 10.7 qui vise à « faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable ».

Ce lexique constitue une réponse directe à l'une des principales recommandations formulées dans le rapport 2023 intitulé [Code des visas Schengen et mobilité culturelle : Dernières perspectives sur les artistes et les professionnel·les de la culture du continent africain](#). Ce rapport a mis en évidence un besoin urgent de formation et d'initiatives de sensibilisation parmi le personnel consulaire et ministériel, une nécessité qui avait déjà été soulignée dans le rapport de 2012, [Artists' mobility and visas: a step forward](#).

Ce lexique offre une vue d'ensemble claire et accessible de la terminologie et des réalités essentielles du secteur des arts et de la culture. Sans prétendre à l'exhaustivité, il constitue une base solide pour comprendre les opportunités mais aussi les défis spécifiques auxquels sont confronté·es les artistes et les professionnel·les de la culture.

Le public cible de ce lexique comprend notamment les fonctionnaires, les administrateur·rices travaillant dans les services consulaires et le personnel des ministères de l'Intérieur et des Affaires étrangères. En diffusant cette ressource, nous espérons faciliter les discussions et les processus de prise de décision concernant les demandes de visa, en particulier dans l'espace Schengen (bien qu'une grande partie du contenu soit également pertinente dans d'autres contextes où des visas sont requis).

## Comment utiliser ce lexique

Ce lexique peut s'utiliser de plusieurs manières :

- **Diffusion** : En distribuant le document aux personnels des ministères, des consulats ainsi qu'aux organisations impliquées dans la procédure de demande de visa.
- **Formation** : En l'utilisant comme ressource pour des séances d'information et des programmes de formation destinés au personnel consulaire et ministériel.
- **Ressource** : En le consultant comme un guide de référence pour comprendre les spécificités du secteur artistique et culturel.

En encourageant l'utilisation de ce lexique, nous souhaitons contribuer à un processus d'évaluation des demandes de visas plus éclairé et plus équitable, qui soutienne mieux la mobilité et le développement professionnel des artistes et des professionnel·les de la culture.

Merci de noter que ce lexique, rédigé à l'origine en anglais, constitue un point de départ et peut nécessiter des ajustements dans des contextes ou langues spécifiques.

# LEXIQUE

## Aides à la mobilité

Elles concernent différentes formes d'aide financière, logistique et institutionnelle qui peuvent être fournies aux artistes et aux professionnel·les de la culture afin de faciliter leurs déplacements transfrontaliers temporaires. L'aide à la mobilité peut permettre de répondre à des besoins liés aux voyages internationaux et d'accéder à de nouveaux marchés, publics et ressources, favorisant ainsi les échanges culturels et le développement de carrières sur le long terme.

### TYPES D'AIDE À LA MOBILITÉ

Pour faciliter la mobilité culturelle internationale, différents types de soutien peuvent être proposés :

- **Incitation à la tournée** : Soutien (inclus les rémunérations d'artistes) attribué aux groupes de musique, aux compagnies de théâtre ou de danse etc., pour les tournées à l'étranger et la participation à certains festivals ou présence sur certaines scènes.
- **Résidences** : Fournir un espace temporaire et/ou un soutien financier pour la recherche et le développement de nouvelles œuvres artistiques en vivant temporairement dans un autre espace et un autre pays, ce qui permet à l'artiste concerné·e d'explorer créativité et innovation dans d'autres contextes.
- **Bourses de participation à des événements** : Soutien à la participation à des conférences, festivals et autres événements culturels.
- **Bourses** : Financement destiné à acquérir une nouvelle forme d'apprentissage ou à soutenir la formation postuniversitaire. Cela peut également inclure des stages dans le cadre d'une formation au sein d'un établissement d'enseignement ou de formation.
- **Bourses d'exploration à court terme / de prospection** : Permettre aux professionnel·les d'explorer de nouveaux marchés et de nouvelles opportunités.
- **Subventions pour le développement des marchés** : Soutenir les efforts visant à développer de nouveaux marchés et publics, par exemple en se rendant à des événements spécifiques et en apportant une aide pour la tenue d'un stand lors d'une foire ou d'un salon professionnel.
- **Soutien aux réseaux transnationaux** : Aider les professionnel·les à faire partie de réseaux internationaux, à participer aux événements qu'ils ou elles organisent et aux collaborations mises en place au sein du réseau.
- **Bourses de recherche** : Soutenir la recherche et l'exploration dans le domaine des arts et de la culture.
- **Bourses de voyage** : Financement de voyages à des fins diverses, telles que la participation à des conférences ou la visite d'institutions culturelles.

Le soutien financier à la mobilité, lorsqu'il est disponible, peut être proposé aux niveaux local, régional, national, européen et international, à la fois par des organisations publiques et privées.

---

NOTE 1 : Les principes d'équité devraient sous-tendre la mobilité culturelle, garantissant ainsi l'accès aux opportunités pour les artistes et les professionnel·les de la culture du Sud ou des régions les moins bien dotées. Comme le reconnaît l'[article 16 de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles](#), le soutien à la mobilité devrait promouvoir un traitement préférentiel pour permettre aux artistes des pays en développement de participer aux échanges culturels mondiaux.

---

NOTE 2 : Des publications telles que les annuaires de la mobilité culturelle, produits par On the Move chaque année depuis 2022, fournissent une vue d'ensemble des sources de financement de la mobilité culturelle à l'international. Voir pour référence la dernière [édition de 2024](#), ainsi que les [guides des financements de la mobilité culturelle](#) (plus de 60).

---

## Artiste

**Toute personne qui crée ou participe par son interprétation à la création ou à la recreation d'œuvres d'art, qui considère sa création artistique comme un élément essentiel de sa vie, qui contribue au développement de l'art et de la culture, et qui est (ou demande à être) reconnue comme artiste, qu'elle soit ou non liée par des relations de travail ou autres associations.**

- adapté de la [Recommandation relative à la condition de l'artiste, Conférence générale de l'UNESCO](#) (1980).

Le terme « artiste » est un terme général qui englobe de nombreux rôles différents, souvent en fonction de la (des) discipline(s) créative(s) spécifique(s) dans laquelle (lesquelles) l'artiste travaille, notamment dans un ou plusieurs des champs suivants :

- **Arts du spectacle** : théâtre, danse, opéra, cirque, arts de la rue, arts de la performance...
- **Arts visuels** : peinture, sculpture, photographie, dessin, illustration, collage, installation...
- **Arts des médias** : cinéma, télévision, vidéo, radio...
- **Arts appliqués** : architecture, céramique, design, artisanat, mode...
- **Arts numériques** : animation, jeux vidéo, réalité virtuelle...
- **Musiques** : actuelles, classique, folklorique/traditionnelle, électronique...
- **Littérature** : fiction, non-fiction, poésie, essais, mémoires, critique, bandes dessinées...

Voici une liste non exhaustive d'intitulés de postes courants pour les artistes : Acrobate, Acteur·rice, Architecte, Auteur·e, Céramiste, Cinéaste, Clown, Comédien·ne, Compositeur·rice, Chef·fe d'orchestre, Artiste de cirque, Critique, Danseur·euse, DJ, Essayiste, Styliste de mode, Réalisateur·rice de films, Graphiste, Instrumentiste (guitariste, bassiste, batteur·se, pianiste, violoniste, violoncelliste, flûtiste...), Jongleur·euse, Magicien·ne, Mémorialiste, Mime, Romancier·ère, Peintre, Artiste Performeur·euse, Photographe, Dramaturge, Poète·sse, Graveur·euse, Rappeur·euse, Sculpteur·rice, Scénariste, Chanteur·euse, Auteur·rice-Compositeur·rice, Metteur·euse en scène, Conteur·euse, Artiste textile, Vocaliste, Écrivain·e, etc.

Une liste complète des professions artistiques telles que définies dans la classification ESCO de l'UE est disponible sur le site [https://esco.ec.europa.eu/fr/classification/occupation\\_main](https://esco.ec.europa.eu/fr/classification/occupation_main) (catégorie 26 : Spécialistes de la justice, des sciences sociales et de la culture).

---

NOTE 1 : Dans le secteur culturel professionnel, il est courant d'inviter des artistes étranger·ères émergent·es qui sont au début de leur carrière artistique. Ces opportunités visent à développer leurs talents en présentant leur travail ou en les impliquant dans des événements culturels. Ces artistes émergent·es peuvent avoir une formation officielle limitée (par exemple, dans des établissements d'enseignement artistique officiels) et/ou une reconnaissance minimale à ce stade de leur parcours professionnel.

---

NOTE 2 : Dans certains pays, il se peut qu'il n'y ait pas d'organisme professionnel local qui puisse certifier ou vérifier le statut d'artiste d'une personne. Inversement, dans les pays où de tels organismes existent, leur fiabilité et l'équité de leurs critères de sélection peuvent parfois être remises en question.

---

NOTE 3 : Les créations artistiques comprennent les formes d'expression traditionnelles et contemporaines (y compris les arts autochtones, etc.).

---

## Artistes en exil

**Personnes qui sont forcées de quitter leur pays d'origine en raison de persécutions politiques, sociales ou religieuses, de la censure ou de menaces pour leur sécurité. Ce déplacement peut avoir de profondes répercussions sur leurs pratiques artistiques, leurs moyens de subsistance et leur vie personnelle.**

Les artistes et les professionnel·les de la culture exilé·es sont souvent confronté·es à des défis importants lors de leur installation dans de nouveaux pays. Ces personnes peuvent se heurter à des barrières linguistiques, à des différences culturelles et à des difficultés pour obtenir des opportunités de travail (et donc des autorisations de travail). Ces obstacles peuvent limiter leur accès aux ressources et à de nouvelles opportunités, rendant difficile la poursuite de leur carrière artistique, à la fois sur le court et long terme.

Malgré ces difficultés, de nombreux artistes exilé·es trouvent des moyens de s'adapter et de s'épanouir dans leur nouvel environnement. Ils peuvent par exemple utiliser leur pratique artistique pour documenter leurs expériences, sensibiliser aux questions de droits de l'homme ou créer de nouvelles œuvres totalement différentes. Certains artistes sont également en lien avec d'autres personnes exilées et/ou avec des réseaux professionnels de leur nouveau pays de résidence.

Le concept d'artistes en exil est devenu de plus en plus prégnant ces dernières années, alors que l'instabilité politique et les conflits ont forcé des millions de personnes à fuir leur pays de résidence. En comprenant les expériences des artistes en exil, y compris celles et ceux qui se sont installé·es de manière permanente ou temporaire dans un autre pays de leur région d'origine, nous pouvons mieux répondre aux défis spécifiques auxquels ces personnes sont confrontées dans le cadre de la procédure de demande de visas.

## Calendrier

**La planification et l'exécution de projets culturels, en particulier ceux qui impliquent des artistes internationaux, peuvent être impactées par divers facteurs, notamment les contraintes imposées par les organisations d'accueil et leurs calendriers spécifiques.**

Bien qu'il soit généralement conseillé aux professionnel·les de la culture de planifier longtemps à l'avance, les réalités du secteur artistique exigent souvent une certaine flexibilité. Plusieurs organisations peuvent être impliquées dans des projets, chacune ayant ses propres calendriers, capacité et structure organisationnelle. Il peut donc s'avérer difficile de planifier et de coordonner des démarches impliquant des artistes de nationalités différentes et soumis-es à des exigences de visa différentes.

En outre, l'implication de multiples partenaires, employeur·euses et structures d'accueil (festivals, salles d'exposition, foires, associations, etc.) peut rendre le processus de planification encore plus complexe. La consolidation des candidatures et la coordination des calendriers peuvent prendre beaucoup de temps ; les invitations et les changements de programmation de dernière minute ne sont pas rares. Ces changements peuvent notamment être dus à des fluctuations dans les financements reçus par les organisations d'accueil.

---

NOTE : les artistes professionnel·les et les professionnel·les de la culture qui voyagent fréquemment pour leur travail peuvent avoir à effectuer des tournées en dehors de leur pays de résidence pendant que leur demande de visa Schengen est encore en cours de traitement.

---

## Conditions de travail

**Les artistes et les professionnel·les de la culture, en particulier celles et ceux qui travaillent en tant qu'indépendant·es, connaissent souvent des flux de revenus irréguliers en raison de la nature de leur travail, qui repose sur des projets. Cette irrégularité peut entraîner d'importantes fluctuations de revenus tout au long de l'année, ceux-ci étant étroitement liés à la disponibilité et à la dimension des projets ou événements commandés (comme les concerts, les expositions, etc.).**

Si les travailleur·euses exercent en tant qu'indépendant·es dans différents secteurs, les indépendant·es sont particulièrement présent·es dans les secteurs artistiques et culturels. Dans ces domaines créatifs, la principale source de revenus n'est pas toujours directement liée aux activités artistiques. Les artistes et les professionnel·es de la culture complètent souvent leurs revenus par des emplois à temps partiel, une activité d'enseignement ou d'autres activités connexes afin de maintenir une stabilité financière.

Lorsque les indépendant·es se voient confier des projets spécifiques, leurs revenus peuvent varier considérablement en fonction de l'ampleur et de la complexité du travail. En outre, les

honoraires peuvent inclure des dépenses telles que l'hébergement, les repas et le transport, en particulier pour les artistes qui se produisent lors d'événements dans des lieux différents.

En raison de la diversité des revenus des indépendant·es, il peut s'avérer difficile de fournir des preuves habituelles de revenus, telles que des fiches de paie régulières. Les indépendant·es peuvent être amené·es à présenter d'autres documents, tels que des factures, des contrats ou autres, pour justifier de leurs ressources financières.

C'est entre autres la raison pour laquelle un refus de visa peut avoir des conséquences financières importantes et très impactantes. Pour l'artiste, cela peut se traduire par l'impossibilité d'entrer en contact avec son public, de gagner sa vie ou de conserver sa crédibilité professionnelle. Pour l'organisation d'accueil, cela peut entraîner l'annulation de réservations de voyage, le gaspillage d'investissements pour la communication et la promotion, et une potentielle atteinte à sa réputation.

Pour plus de détails, il est utile de se référer aux [\*Recommandations relatives à la condition de l'artiste par l'UNESCO\*](#), qui soulignent la nécessité de relever les défis de l'emploi irrégulier et de l'instabilité des revenus des artistes, de renforcer leurs protections juridiques et économiques afin de garantir la liberté d'expression artistique.

## Liberté artistique

**« la liberté d'imaginer, de créer et de présenter des expressions culturelles diverses sans censure gouvernementale, interférence politique ou pressions exercées par des acteurs non étatiques. Elle comprend le droit de chaque citoyen d'accéder à ces œuvres et est essentielle au bien-être des sociétés ».**

– cité dans [\*Liberté artistique, UNESCO\*](#) (2017)

La liberté artistique englobe l'ensemble des droits suivants, protégés par le droit international :

- le droit de créer sans censure ni intimidation
- le droit d'obtenir le soutien, la diffusion et la rémunération de l'œuvre artistique
- le droit à la liberté de circulation
- le droit à la liberté d'association
- le droit à la protection des droits sociaux et économiques
- le droit de participer à la vie culturelle

La [\*Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005 de l'Unesco\*](#), traité international, souligne que « la diversité culturelle ne peut être protégée et promue que si les droits de l'homme et les libertés fondamentales, telles que la liberté d'expression, d'information et de communication, ainsi que la possibilité pour les individus de choisir les expressions culturelles, sont garantis ».

## Lieu culturel

**Tout espace physique qui favorise et présente des activités culturelles.**

Les lieux culturels vont des grandes institutions prestigieuses (telles que les opéras et les musées nationaux) à de plus petits espaces plus ou moins formels gérés par des artistes ou des groupes de personnes. Ils cultivent et présentent un large éventail d'expressions culturelles, notamment dans les secteurs suivants : arts visuels, spectacles, musique, littérature et patrimoine. Si les lieux tels que les théâtres, musées et les galeries sont largement reconnus, le concept englobe également des espaces moins conventionnels tels que des bâtiments industriels rénovés, des bars ou des cafés, ou encore des parcs publics qui accueillent une variété d'événements culturels.

Les lieux culturels peuvent varier considérablement en termes de taille, d'emplacement, de niveau de régularité de programmation et de sources de financement. Certains sont financés par des subventions publiques ou des dotations privées, tandis que d'autres dépendent des contributions des publics ou de la vente de billets. Les types d'événements organisés dans ces lieux comprennent des représentations formelles et expositions mais aussi des ateliers informels et des rencontres ou temps d'échanges. Les espaces publics et extérieurs jouent également un rôle clé dans l'élargissement de la portée de l'expression culturelle, en créant des opportunités pour le public de s'engager dans l'art au-delà des limites des lieux dits conventionnels.

## Mobilité culturelle

**Élément central de la trajectoire professionnelle des artistes et des professionnel·les de la culture, la mobilité culturelle implique des déplacements transfrontaliers temporaires, souvent à des fins de développement de projets, de présentations, de performances, d'expositions, d'événements, de renforcement des capacités, de mise en réseau et/ou d'avancement de carrière. Elle peut avoir des résultats tangibles ou intangibles à court terme et/ou faire partie d'une stratégie de développement à long terme pour une organisation, un·e artiste ou un·e professionnel·le de la culture.**

- adapté de [Operational study: Mobility Scheme for Artists and Culture Professionals in Creative Europe countries](#) (2019)

### TYPOLOGIE DES FORMATS DE MOBILITÉ

La mobilité culturelle peut prendre différentes formes telles que :

- La **tourné**e et/ou la **diffusion** : Présenter des œuvres à des publics et à des professionnel·les, à de nouveaux marchés, dans des festivals, des théâtres, des salles de concert, des galeries, des musées, des événements publics, etc.
- La **création** et/ou **(co)production** : Développement de nouvelles œuvres artistiques dans des contextes internationaux.

- Le **réseautage** : Élargir et/ou approfondir les relations professionnelles, souvent à l'occasion d'événements sectoriels tels que des marchés, des conférences ou des festivals.
- La **collaboration** : Travailler avec des artistes et des professionnel·les de différents pays et cultures.
- Les **résidences** : Se concentrer sur un aspect particulier de son travail artistique, y compris la recherche, dans un lieu spécifique et pour une durée déterminée.
- Le **développement professionnel** : Participer à des ateliers, des programmes de formation et des initiatives de partage des connaissances – en tant que facilitateur·trice, présentateur·rice ou apprenant·e.

En appréhendant les diverses formes de mobilité culturelle internationale, le personnel consulaire peut prendre des décisions en connaissance de cause sur la nécessité pour les artistes et les professionnel·les de la culture de se rendre temporairement à l'étranger pour leur travail.

---

NOTE : Dans le cadre de la diplomatie culturelle, la mobilité artistique joue un rôle essentiel dans le renforcement de l'influence et de l'attractivité d'un pays à l'échelle mondiale.

---

## Professionnel·le culturel·le

**Personne qui travaille dans le secteur des arts et de la culture mais qui n'est pas directement impliquée dans le processus créatif. Elle joue souvent un rôle essentiel en contribuant à la production, à la diffusion ou à la promotion d'événements artistiques et culturels.**

Voici une liste non exhaustive d'intitulés de postes courants pour les professionnel·les de la culture : Administrateur·rice, critique d'art, historien·ne de l'art, directeur·rice artistique, éducateur·rice artistique/enseignant·e/professeur·e, libraire, directeur·rice de la communication, directeur·rice de compagnie, costumier·ère, conservateur·rice, journaliste culturel·le, directeur·rice du développement, dramaturge, éditeur·rice, directeur·rice de festival, éclairagiste, maquilleur·euse, producteur·rice, programmateur·rice, promoteur·rice, responsable des relations publiques, chercheur·euse, secrétaire général·e, scénographe, technicien·ne du son ou de la lumière, régisseur·euse, machiniste, découvreur·euse de talents, directeur·rice technique, directeur·rice de tournée, etc.

Une liste complète des professions culturelles telles que définies dans la classification ESCO de l'UE est disponible sur le site [https://esco.ec.europa.eu/fr/classification/occupation\\_main](https://esco.ec.europa.eu/fr/classification/occupation_main) (catégorie 34 : professions juridiques, sociales et culturelles).

---

NOTE : comme les artistes, les professionnel·les de la culture peuvent avoir différents statuts juridiques et économiques. Certain·es peuvent être employé·es à temps plein par de grandes institutions, d'autres peuvent être indépendant·es, d'autres encore peuvent être à la tête de leur propre petite entreprise, d'autres peuvent cumuler plusieurs emplois différents, et d'autres enfin ne vivent pas (encore) essentiellement de leur travail dans le domaine de la culture. Certain·es peuvent être à la fois artistes et professionnel·les de la culture, tandis que d'autres préfèrent d'autres termes tels que « travailleur·euses artistiques », « travailleur·euses culturel·les », « créatif·ves » ou « créateur·rices ».

---

## Projets artistiques participatifs

**Projets collaboratifs qui impliquent des personnes de divers horizons dans la création, l'interprétation et/ou la présentation d'œuvres artistiques. Ces projets mettent généralement l'accent sur l'engagement actif, le dialogue et l'appropriation partagée du processus créatif avec et pour le public, les citoyen·nes locaux·ales, etc. Ils remettent souvent en question les notions traditionnelles d'artiste et de public, favorisant une approche plus démocratique et inclusive des pratiques artistiques.**

Les projets d'arts participatifs peuvent prendre diverses formes, notamment des productions scéniques de groupes, des installations d'art public, des fresques murales réalisées en collaboration et des spectacles interactifs. Ils peuvent impliquer des personnes de tous âges et de tous niveaux de compétence, des artistes professionnel·les ou amateurs·rices ayant peu ou pas d'expérience artistique.

L'objectif des projets d'arts participatifs est de stimuler le potentiel des personnes, de renforcer les liens entre habitant·es d'un territoire et de promouvoir le changement social par le biais de l'art. En offrant des possibilités d'expression créative et de collaboration, ces projets peuvent contribuer à combler les fossés culturels, à favoriser l'empathie et à créer un sentiment d'appartenance.

## Recherche artistique

**Une étape fondamentale du processus créatif, qui permet aux artistes et/ou aux professionnel·les de la culture d'explorer des idées, de trouver l'inspiration et de développer des concepts. La recherche peut prendre diverses formes et expressions artistiques, telles que l'étude de mouvements historiques, l'expérimentation de différents matériaux ou l'engagement dans des collaborations interdisciplinaires.**

Le processus artistique est un voyage complexe qui implique souvent de multiples phases de recherche, d'échanges et de mobilités. Si la création d'une œuvre artistique est le but ultime, le processus lui-même peut être tout aussi important et multiforme. L'échange et la collaboration sont également des composantes essentielles du processus artistique. Les artistes tirent souvent profit de l'interaction avec leurs homologues, leurs mentor·es et d'autres professionnel·les du secteur. Ces échanges peuvent déboucher sur de nouvelles idées, de nouvelles opportunités et de nouveaux réseaux.

La mobilité joue un rôle important dans le processus artistique, car elle peut faciliter l'exploration, la collaboration et la diffusion d'une œuvre artistique. Les artistes peuvent se rendre dans des musées, des galeries et d'autres institutions culturelles pour faire des recherches, assister à des conférences ou à des expositions. La mobilité peut également être nécessaire pour trouver des opportunités et promouvoir son travail. Bien que le processus artistique n'aboutisse pas

toujours directement à la production d'une œuvre tangible, la documentation du parcours est en soi précieuse et peut contribuer au développement professionnel de l'artiste. Le processus de recherche artistique peut nécessiter différents voyages à des moments distincts au même endroit de destination.

## Résidence

**Opportunité pour les artistes et/ou les professionnel·les de la culture de vivre temporairement et de développer un nouveau travail créatif artistique dans un environnement différent. Ces programmes de résidence fournissent souvent un studio, un logement et un accès à un réseau d'autres artistes et/ou professionnel·les de la culture, ce qui leur permet de se concentrer sur leur travail créatif sans les distractions de la vie quotidienne.**

- adapté de [DutchCulture | TransArtists](#)

Les résidences peuvent varier considérablement en termes de durée, de lieu et d'objectif. Certaines ne durent que quelques semaines tandis que d'autres peuvent s'étendre sur plusieurs mois, voire une année. Elles peuvent être situées dans des centres urbains, des zones rurales ou même être itinérantes. Certaines résidences sont spécialisées dans une forme d'art particulière, tandis que d'autres sont ouvertes à un large éventail de disciplines.

En offrant aux artistes ou aux professionnel·les de la culture un espace de travail dédié et une communauté de soutien, les résidences peuvent contribuer à stimuler la créativité et l'innovation. Les résidences peuvent également offrir aux artistes ou aux professionnel·les de la culture la possibilité d'entrer en contact avec de nouveaux publics, de collaborer avec d'autres personnes et d'acquérir une expérience précieuse dans un nouvel environnement.

Certaines résidences sont structurées autour d'un objectif spécifique, tel que la production d'une exposition ou d'œuvres du champ de la musique ou du spectacle, tandis que d'autres se concentrent sur un travail basé sur le processus, où il n'y a pas d'obligation de fournir un résultat final. Les deux approches peuvent se révéler intéressantes, car elles offrent différents types d'espaces pour l'expérimentation, la réflexion et le développement de pratiques artistiques, qui s'inscrivent dans les trajectoires professionnelles des artistes et des professionnel·les de la culture concerné·es.

# RESSOURCES

- UNESCO, *Recommandation relative à la condition de l'artiste* (1980)

La Recommandation de 1980 de l'UNESCO relative à la condition de l'artiste invite les États membres à **améliorer le statut professionnel, social et économique des artistes en mettant en œuvre des politiques** relatives à la sécurité sociale, à la stabilité des revenus, aux droits en matière d'emploi et à la mobilité. Elle souligne la nécessité de relever des défis tels que l'emploi irrégulier et l'instabilité des revenus des artistes, afin de renforcer leurs protections juridiques et économiques et de garantir la liberté d'expression artistique.

<https://www.unesco.org/fr/legal-affairs/recommendation-concerning-status-artist>

- UNESCO, *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* (2005)

La Convention de l'UNESCO de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles constitue **un cadre juridique visant à promouvoir et à protéger la diversité culturelle** face à la mondialisation. Elle met l'accent sur le droit souverain des pays à mettre en œuvre des politiques qui soutiennent leurs propres secteurs culturels, tout en encourageant la coopération internationale et l'échange de biens et de services culturels.

<https://www.unesco.org/fr/legal-affairs/convention-protection-and-promotion-diversity-cultural-expressions>

- UNESCO, *Liberté artistique* (2019)

Le rapport de l'UNESCO sur la liberté artistique explore les tendances mondiales, les défis et les opportunités liés à la **protection et à la promotion de la liberté artistique**. Il fournit une analyse approfondie et des études de cas sur les conditions juridiques, sociales et économiques ayant un impact sur les artistes et les expressions culturelles dans le monde entier.

[https://www.unesco.org/creativity/sites/default/files/medias/fichiers/2023/01/artistic\\_freedom\\_fr\\_pdf\\_web.pdf](https://www.unesco.org/creativity/sites/default/files/medias/fichiers/2023/01/artistic_freedom_fr_pdf_web.pdf)

- UNESCO, *Re/penser les politiques en faveur de la créativité : la culture, un bien public mondial* (2022)

Le rapport de l'UNESCO 2022 *Re/penser les politiques en faveur de la créativité* examine l'état des secteurs culturels et créatifs dans le monde, en se concentrant sur leur rôle en tant que biens publics. Il met en lumière les récents développements politiques dans des domaines clés tels que la mobilité artistique, les environnements numériques, la pluralité des médias, l'égalité des genres et la durabilité, tout en abordant les **enjeux de la garantie d'un accès équitable à la culture** et le maintien d'une gouvernance fondée sur les droits de l'Homme dans le domaine des arts.

<https://www.unesco.org/reports/reshaping-creativity/2022/fr/telecharger-rapport>

- UNESCO, *Défendre les voix créatives : artistes en situation d'urgence, apprendre de la sécurité des journalistes (2023)*

L'objectif ultime de l'étude est d'encourager les **synergies entre les artistes et les journalistes**, ainsi qu'avec les groupes qui œuvrent pour leur sécurité. Elle propose des actions concrètes pour la protection de la sécurité des artistes en cas de crise, en tirant les leçons du mouvement mis en place pour la protection des journalistes, tout en soulignant les façons dont la collaboration pourrait être bénéfique aux deux cercles de professionnel·les de défense axées, respectivement, sur la liberté artistique et sur la liberté médiatique.

<https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000385267>

- Commission autrichienne de l'UNESCO, *Countering Global Asymmetries (2024)*

Le rapport *Countering Global Asymmetries*, publié par la Commission autrichienne de l'UNESCO étudie les **déséquilibres en matière de mobilité culturelle et de conditions de travail**, en particulier entre le Nord et le Sud. Il explore les défis liés aux visas, à la mobilité, aux programmes de coopération et aux résidences, en mettant l'accent sur l'expérience des pays africains.

[https://www.unesco.at/fileadmin/Redaktion/Kultur/Vielfalt/Dokumente-sonstige/Publikation\\_Globalen\\_Asymmetrien\\_entgegen.pdf](https://www.unesco.at/fileadmin/Redaktion/Kultur/Vielfalt/Dokumente-sonstige/Publikation_Globalen_Asymmetrien_entgegen.pdf)

- Commission allemande de l'UNESCO, *La charte du mouvement Fair Culture (2024)*

*La Charte du mouvement Fair Culture*, une initiative de la Commission allemande de l'UNESCO, en partenariat avec plusieurs autres parties prenantes, fournit des orientations aux décideur·euses politiques et aux bailleur·euses de fonds dans des domaines tels que les conditions de travail décentes et la **rémunération équitable, la non-discrimination** et la parité, l'accès au marché, l'équité et l'éthique numériques, et le respect de l'environnement.

<https://www.fair-culture.org/page-d-accueil-fr/>

- Conseil de l'Union européenne, *Conclusions du Conseil sur les artistes en danger et déplacés (2023)*

Le document présente les conclusions du Conseil de l'Union européenne sur le soutien aux artistes en danger et déplacé·es. Il souligne le rôle des droits culturels et créatifs dans la promotion de la démocratie, de la liberté d'expression et de la diversité culturelle. Le Conseil demande que **des mesures soient prises pour protéger les artistes menacé·es**, notamment par des conflits ou des régimes oppressifs, en mettant l'accent sur **les résidences d'urgence, les refuges et l'intégration à long terme**.

[https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52023XG0526\(02\)&qid=1736356341818](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52023XG0526(02)&qid=1736356341818)

- Plan de travail de l'UE en faveur de la culture, *The Status and Working Conditions of Artists and Cultural and Creative Professionals (2023)*

Le rapport du groupe d'expert·es de la méthode ouverte de coordination (MOC) de l'UE examine le **statut et les conditions de travail des artistes et des professionnel·les de la culture** dans les 27 États membres de l'UE. Il fournit une analyse détaillée de questions clés telles que la sécurité sociale, les pratiques équitables, l'apprentissage tout au long de la vie et la liberté artistique, tout en proposant des recommandations et des études de cas pour guider l'élaboration de politiques futures.

<https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/01fafa79-1a13-11ee-806b-01aa75ed71a1/language-en>

- Plateforme des relations culturelles, *Paper on Siena Cultural Relations Forum (2023)*

Le document issu du Forum sur les relations culturelles de Sienne se concentre sur l'avenir des **relations culturelles internationales** dans un contexte de défis mondiaux. Il souligne la nécessité d'un dialogue intersectoriel entre les participant·es de 30 pays, sur des thèmes tels que les droits de l'Homme, le changement climatique et la numérisation.

<https://www.cultureinexternalrelations.eu/2023/12/06/download-our-paper-siena-cultural-relations-forum/>

- On the Move, *Artists' Mobility and Visas: A Step Forward (2012)*

Le rapport sur la mobilité des artistes et les visas réalisé par On the Move examine les défis et les progrès réalisés dans les procédures de visa pour les artistes et les professionnel·les de la culture. Il met en avant des **recommandations pratiques pour améliorer les cadres de mobilité** et favoriser les échanges culturels transfrontaliers.

<https://on-the-move.org/resources/library/artists-mobility-and-visas-step-forward>

- On the Move, *Code des visas Schengen et mobilité culturelle, Dernières perspectives sur les artistes et les professionnel·les de la culture du continent africain (2023)*

Ce rapport, qui fait partie du projet *Deconfining* cofinancé par l'UE, explore les **défis auxquels sont confrontés les artistes et les professionnel·les africain·es de la culture pour obtenir des visas Schengen**, en mettant l'accent sur des points tels que la difficulté à fixer des rendez-vous, la demande de documents non essentiels et les raisons opaques des refus de visas. Ces obstacles ont un impact significatif sur la mobilité, la carrière et le bien-être financier des artistes, malgré les invitations officielles à des événements internationaux.

<https://on-the-move.org/resources/library/schengen-visa-code-and-cultural-mobility-latest-insights-focus-artists-and>

- On the Move – Points d'information à la mobilité (Mobility Information Points - MIP)

Les Points d'information à la mobilité (Mobility Information Points - MIP), coordonnés par On the Move, fournissent aux artistes et aux professionnel·les de la culture des **conseils fiables et actualisés sur les modalités administratives liées à la mobilité internationale**. Ces ressources couvrent notamment les visas, la fiscalité et la sécurité sociale, favorisant ainsi des échanges culturels transfrontaliers équitables et durables. MobiCulture est le MIP pour la France grâce au financement du ministère de la Culture français.

<https://on-the-move.org/mobility-information-points>

- Pearle\* Live Performance Europe, *The Ultimate Cookbook for Cultural Managers : Visas for Third Country National Artists Travelling to the Schengen Area* (2020)

Ce guide à destination des managers culturel·s sur les visas pour les artistes ressortissant·es de pays tiers (mise à jour 2020) apporte une **aide pratique pour se repérer dans le processus de demande de visa pour l'espace Schengen**. Il fournit des informations détaillées sur les types de visas, les procédures de demande et des conseils pour les ressortissant·es de pays tiers qui se rendent dans l'Espace Schengen à des fins culturelles. Le guide est conçu pour améliorer la coopération culturelle transfrontalière et la compréhension des exigences légales, au bénéfice des demandeur·euses de visa et des organisateurs de spectacles.

<https://www.pearle.eu/publication/the-ultimate-cookbook-for-cultural-managers-visas-for-third-country-national-artists-travelling-to-the-schengen-area-update-2020>

Ce guide est complété par une infographie intitulée « Visas pour les artistes ressortissant·es de pays tiers se rendant dans l'espace Schengen » (2023).

<https://www.pearle.eu/publication/infographic-on-visas-for-third-country-national-artists-travelling-to-the-schengen-area>

- Pearle\* Live Performance Europe, *The Ultimate Cookbook for Cultural Managers: Third country nationals working in the EU* (2024)

Ce guide a pour objectif de démêler la **complexité des règles d'immigration en vigueur dans les États membres de l'UE**. Si la législation européenne fournit un cadre applicable à tous les États membres, de nombreux pays appliquent toutefois des exigences spécifiques aux ressortissant·es de pays tiers. Ces disparités entraînent des charges administratives importantes, en particulier pour les artistes en tournée qui se déplacent entre plusieurs pays de l'UE au cours d'un même voyage.

<https://www.pearle.eu/publication/the-ultimate-cookbook-for-cultural-managers-third-country-national-artists-working-in-the-eu>

- Zone Franche, *Guide pratique des visas* (2022)

Le Guide pratique des visas de Zone Franche, commandé à MobiCulture, est une ressource complète destinée à aider les artistes et les professionnel·les de la culture à **naviguer dans le processus des visas pour des courts et longs séjours en France**. Il offre des conseils pratiques et des explications détaillées des procédures aux organisations qui accueillent des artistes en provenance de pays extérieurs à l'Union européenne.

<https://www.zonefranche.com/adherents/guide-pratique-des-visas-2/>

ON  
THE  
MOVE

Soutenu  
par



MINISTÈRE  
DE LA CULTURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

PEARLE\*  
Live Performance Europe

Africalia  
CREATIVITY IS LIFE

*mobi*culture